



PORSCHE

Communiqué de presse

30 avril 2020

Valable pour la garantie 2+2 suisse

Porsche prolonge sa garantie en raison de la crise du coronavirus

Stuttgart/Rotkreuz. Dans le monde entier, Porsche prolonge de trois mois la garantie d'usine qui couvre en général pendant deux ans tous ses véhicules, dès lors qu'elle prend fin entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mai 2020. Les clients suisses bénéficient normalement d'une garantie qui va au-delà de la garantie de deux ans couvrant les voitures neuves et qui est valable pendant deux années supplémentaires (2+2). Par conséquent, pour la clientèle suisse, les modalités de ce prolongement seront les suivantes : si elle vient à échéance pendant la période mentionnée, la garantie 2+2 sera automatiquement prolongée de trois mois. Cette mesure est gratuite pour les clients Porsche. Le constructeur de voitures de sport répond ainsi à la crise du coronavirus, qui a aussi fortement restreint depuis mars l'activité de nombreux Centres Porsche. Cette solution s'applique également aux clients ayant déjà souscrit une garantie Porsche Approved à la suite de leur garantie 2+2. Si elle commence pendant la période concernée, la garantie Porsche Approved est aussi prolongée de trois mois.

« Notre priorité absolue est de ravir nos clients, ce qui implique aussi de leur proposer des services convaincants, et justement dans les moments difficiles », déclare Daniel Schukraft, directeur Aftersales de Porsche AG. » « C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour une solution non bureaucratique. Les clients n'ont aucune démarche à effectuer, les Centres Porsche tiendront automatiquement compte du prolongement. »

La nouvelle date d'échéance de la garantie 2+2 suisse dépend de la date d'échéance initiale. Si cette garantie a pris fin le 20 mars 2020 par exemple, elle sera prolongée

de trois mois jusqu'au 20 juin 2020. Une garantie 2+2 qui devait arriver à échéance le 15 mai sera prolongée jusqu'au 15 août 2020.